

Décision du 6 novembre 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E18000260 /35

LE PRÉSIDENT

Vu, enregistrée le 31 octobre 2018, la lettre par laquelle la commune de Guidel demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Guidel, ainsi que le rapport de présentation ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Gilbert Jeffredo est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Guidel et à M. Gilbert Jeffredo.

Fait à Rennes, le 6 novembre 2018

Pour le président,
Pour ~~ampliation~~



Le Président,

M. Hoffmann